

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE BERCK-SUR-MER**

SEANCE DU 23 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal s'est réuni en salle d'Honneur à la mairie de Berck-sur-Mer, sous la présidence de M. le Maire Bruno COUSEIN,

A la suite de la convocation du 17 juin 2025, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie et mis en ligne sur le site de la ville de Berck-sur-Mer.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux titulaires en exercice, à l'exception de :

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Claudine TORABI a donné pouvoir à **Jocelyne CAULIER**

Danièle BERTIN a donné pouvoir à **Jean-Christophe TABARY**

Bernard MORGENTHALER a donné pouvoir à **Marie-France BUZELIN**
(pour les 3 premières délibérations)

Marc DUBOIS a donné pouvoir à **Michel KUCHARSKI**

Jérôme DELETRE a donné pouvoir à **Régine TRIBOUT**

Mélanie WATEL a donné pouvoir à **Jean-Luc BOUVIER**

Était absente excusée, non représentée :

Martine PINAT

Secrétaire de séance : Marie-France BUZELIN

Bernard MORGENTHALER est arrivé à 18h34 et a pris part au vote des délibérations à partir de la n° 2025-62

Nature de l'acte	DELIBERATION
Numéro de l'acte	2025-66
Matière de l'acte	1.2.4 DSP – GERANCE
Objet : Rapport annuel de la délégation de service public de la SARL SUNSET – Exercice 2024	

Le Maire de la Ville de Berck-sur-Mer, sur avis du Bureau

- Vu l'article R. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),
- Conformément aux dispositions de l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales, la société SUNSET a produit à l'autorité délégante son bilan d'activité relatif à la délégation de service public pour l'exploitation de la plage pour l'année 2024.
- Considérant l'avis favorable de la C.C.S.P.L du 16 juin 2025,
- Considérant l'avis favorable de la commission n° 1 « Finances – Ressources humaines – Développement économique » du 16 juin 2025,

Le compte de résultat se résume de la façon suivante :

SUNSET COMPTE DE RESULTAT ACTIVITE PLAGE	2020	2021	2022	2023	2024	évolution/n-1
Chiffre d'affaires prestations vendues	808 925 €	944 043 €	1 772 846 €	1 577 505 €	1 577 144 €	-361 €
Subventions aide covid	10 000 €	90 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total des produits d'exploitation	818 925 €	1 034 043 €	1 772 846 €	1 577 505 €	1 577 144 €	-361 €
Total des charges d'exploitation	730 854 €	881 819 €	1 485 775 €	1 304 595 €	1 341 548 €	36 953 €
Résultat d'exploitation	88 071 €	152 224 €	287 071 €	272 910 €	235 596 €	-37 314 €
Impôts sur les bénéfices	24 660 €	42 623 €	76 074 €	68 227 €	58 899 €	-9 328 €
Résultat de l'exercice	63 411 €	109 601 €	210 997 €	204 683 €	176 697 €	-27 986 €

- Les recettes 2024 provenant des prestations vendues sur la plage s'élèvent à 1 577 144 €, en légère baisse de 361 € par rapport à 2023 (1 577 505 €).

Le résultat pour l'exercice 2024 s'élève à + 176 697€

**Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide :**

- de prendre acte de la présentation du rapport d'activités 2024 de la SARL SUNSET, dont une version est consultable en mairie, après demande écrite.

Acte pris

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de la Ville de Berck-sur-Mer dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision de rejet.

Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Lille (5 rue Geoffroy Saint Hilaire – CS 62039 – 59014 LILLE CEDEX) dans le délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de la collectivité si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire,



Bruno COUSEIN

La secrétaire de séance,



Marie-France BUZELIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216201087-20250623-2025-66-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2025
Publication : 25/06/2025